

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE**

SEANCE DU 16 MARS 2022

Dernière convocation adressée à chaque membre de la commission administrative le 04 mars 2022 à l'effet de se réunir en mairie de FONTOY le mercredi 16 mars 2022 à 18 heures, pour y délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation de comptes-rendus
- Compte de gestion 2021
- Compte administratif 2021
- Affectation des résultats 2021
- Budget primitif 2022
- Subventions
- Travaux
- Cas sociaux
- Intégration de 2 bénévoles
- Informations et divers

Présents : Mmes PEIFFER - BLACH - VAPPIANI - SANTONI
MM. BREMEC - PETRUZZI - WEBER

Absents excusés : MM. WEIS - ROLLANDIN
Mmes AMANN - BALZAN

Procuration de M. ROLLANDIN à Mme PEIFFER

N° 1 - Approbation de comptes-rendus

La Commission Administrative, à l'unanimité,

- approuve les comptes-rendus des séances du :
 - 07 mai 2021
 - 23 juillet 2021
 - 24 novembre 2021.

N° 2 - Compte de gestion 2021

La commission administrative, réunie sous la présidence de Madame Anne-Marie PEIFFER, Vice-présidente

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- Considérant qu'il y a concordance entre les comptes présentés et les opérations réalisées
- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire
 - 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes
 - 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

N° 3 - Compte administratif 2021

La Commission Administrative, réunie sous la présidence de Madame Anne-Marie PEIFFER, Vice-présidente, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Monsieur Mathieu WEIS, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- lui donne acte de la présentation faite du compte administratif
- constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

N° 4 - Affectation des résultats 2021

La Commission Administrative, à l'unanimité,

- décide d'affecter les résultats 2021, comme suit :

1) Résultat

Exercice		
Investissement	9 975,09	Excédent
Fonctionnement	12 724,07	Excédent
Clôture		
Investissement	189,47	Excédent
Fonctionnement	16 810,97	Excédent
EXCEDENT TOTAL	17 000,44	

2) Détermination du financement de la section d'investissement

Déficit ou excédent des crédits reportés	-13 153,84
Excédent d'investissement de clôture	189,47
A financer	-12 964,37

3) Affectation du résultat d'exploitation au BP 2021

En recettes d'investissement	
1068 R Excédent de fonctionnement capitalisé	12 964,37
En recettes de fonctionnement	
002 R Excédent de fonctionnement reporté	3 846,60
Total	16 810,97
En Recettes d'investissement	
001 D Excédent d'investissement reporté	189,47

N° 5 - Budget Primitif 2022

La Commission Administrative, à l'unanimité,

- vote le Budget Primitif 2022 qui s'équilibre :
 - en section de fonctionnement à 69 108,38 €
 - en section d'investissement à 63 801,89 €

N° 6 - Subventions

La Commission Administrative, à l'unanimité,

- décide d'attribuer les subventions suivantes :

- Verre J'espère – subvention ordinaire	500 €
- Verre J'espère – Subvention exceptionnelle pour le 30 ^e anniversaire	500 €
- les Restos du Cœur	150 €
- Une Rose, un Espoir	150 €
- Ligue contre le Cancer	150 €
- RAFAEL Lorraine	500 €
- L'Atre du Val de Fensch	1 600 €
- Vie Libre	275,40 €
- USEP	650 €
- SOS Amitié	100 €
- Lycée St Exupéry – Foyer	150 €
- ALYS	200 €
- décide de rejeter la demande de subvention de la Croix Rouge – Section d'HAGONDANGE, en raison de l'arrêt de la structure locale.

N° 7 - Travaux

Madame PEIFFER, Vice-Présidente, indique que les travaux de façades 46, rue de Metz, auront lieu après Pâques et courant mai 2022.

N° 8 - Cas sociaux

Après avoir entendu le rapport de Madame PEIFFER, la Commission Administrative, à l'unanimité,

- décide :
 - de rejeter la demande d'aide financière pour paiement de loyer de Madame Sandra ESCOBAR - 71, rue de Verdun (Motif : ressources existantes)

- de participer à raison de 100 € aux frais de permis deux roues de Monsieur Steven HAUDECOEUR - 30, Quartier Ste Geneviève à FONTOY
- de prendre en charge les frais de centre aéré de février 2022 des enfants PETIT pour un montant de 170 €.
Règlement direct à Familles Rurales de FONTOY.
- d'accorder un bon d'achat alimentaire à Madame LEFEBVRE – 4, Impasse des Cheminots
- Prend acte de la situation de Monsieur TEIXEIRA – 69, rue de Verdun.

N° 9 - Intégration de 2 bénévoles

Dans le cadre des activités du CCAS, la Commission Administrative, à l'unanimité,

- décide d'intégrer 2 bénévoles, Messieurs BONAT Roland et Patrice COMPE, dans le cadre des transports et autres soutiens
- En aucun cas, ils n'intègrent la Commission Administrative.

N° 10 - Convention – Ecrivain public

Dans le cadre d'un nouveau service apporté à la population, la Commission Administrative, à l'unanimité,

- autorise le Président à signer une convention avec l'Association Administrations Faciles Ecrivains Publics de THIONVILLE, dont un exemplaire est jointe à la présente délibération.

N° 11 - Divers

Le repas des Aînés aura lieu le 3 avril 2022.
Il sera pris en charge par le CCAS à partir de 2023.

Le centre de vaccination a fermé le 29 janvier 2022, avec plus de 5 000 vaccinations à son actif.

DELIBERATIONS DU 16 MARS 2022

- N° 1 - Approbation de comptes-rendus
- N° 2 - Compte de gestion 2021
- N° 3 - Compte administratif 2021
- N° 4 - Affectation des résultats 2021
- N° 5 - Budget Primitif 2022
- N° 6 - Subventions
- N° 7 - Travaux
- N° 8 - Cas sociaux
- N° 9 - Intégration de 2 bénévoles
- N° 10 - Convention – Ecrivain public
- N° 11 - Divers

LISTE DES MEMBRES PRESENTS

PEIFFER Anne Marie

BLACH Aurélie

BREMEC Claude

PETRUZZI Fernand

SANTONI Paulette

VAPPIANI Brigitte

WEBER Christian